

ROBION

Le président du club de moto-ball puisait dans la caisse : 4 mois de prison

Claude Konig, 40 ans, qui a 4 mentions au casier judiciaire, ne s'est pas présenté devant le tribunal correctionnel d'Avignon pour répondre d'un abus de confiance au préjudice du Moto-club robionnais. Le prévenu, qui avait accès au chéquier de l'association en sa qualité de président, a émis des chèques pour des dépenses personnelles.

Un préjudice de 3 800 € constaté par le trésorier et le vice-président du club de moto-ball, qui ont déposé plainte. Lors de son audition, Claude Konig a assuré qu'il était dans l'attente d'un héritage qui allait lui permettre de procéder au remboursement des sommes "empruntées". Le substitut du procureur a déploré l'absence à l'audience du

prévenu, "dont le casier judiciaire ressemble à celui d'un escroc professionnel", et a réclamé une peine de 4 mois de prison avec sursis.

Après délibéré, le tribunal l'a condamné à 4 mois de prison et alloué à la partie civile 3 800 € ainsi que 100 € pour ses frais de représentation en justice.

B.H.
www.acylla-motoball.com